

**Avis n° 2020/10-05
relatif à l'accréditation de
L'École Montpellier SupAgro de l'institut national
d'enseignement supérieur pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement et École

École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Établissement public

Nom d'usage : Montpellier SupAgro

Académie : Montpellier

Site de l'école : Montpellier

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI.

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/10-04 ; Avis n° 2015/04-06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronome à vocation générale, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud », en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- Vu le rapport établi par Anne DE CAGNY (membre de la CTI, rapporteure principale), Agnès FABRE (membre de la CTI, co-rapporteuse), Jean NOCQUET (expert auprès de la CTI), Philippe LEPOIVRE (expert international auprès de la CTI)

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro), ex-Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques, est né en 2007 de la fusion :

- de l'École Nationale Supérieure en Sciences Agronomiques (ENSA) de Montpellier, née en 1842,
- du Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC),
- de la Section des Industries Agroalimentaires des Régions Chaudes (SIARC) de l'École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires (ENSIAA) de Massy, maintenant Agro Paris Tech,
- du Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac (CEP).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un nouvel EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) de type « grand établissement », l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dit « l'institut Agro » regroupe Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest, les autres établissements publics d'enseignement supérieur relevant de la tutelle du ministre chargé de l'agriculture ayant vocation à intégrer ou à s'associer à ce nouvel établissement. AgroSup Dijon sera amené à rejoindre le nouvel établissement à horizon 2022 (retardé en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19). En parallèle, AgroParisTech est devenu une école composante de l'Université Paris-Saclay.

Montpellier SupAgro est l'une des composantes majeures du pôle agronomique de Montpellier en termes d'enseignement, marqué par une valence spécifique sur le Sud et la Méditerranée. Ce pôle est caractérisé par une très forte présence des organismes de recherche sur les questions d'agriculture, alimentation et environnement : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale (Cirad), l'Institut De Recherche Pour Le Développement (IRD), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), etc.

Montpellier SupAgro est membre fondateur de la fondation de coopération scientifique Agropolis Fondation et de l'association Agropolis International. Par ailleurs, l'établissement s'est fortement impliqué dans la construction du projet d'I-SITE MUSE (Montpellier Université d'Excellence) porté par l'Université de Montpellier, et dont il est l'un des 19 partenaires. Montpellier SupAgro est membre de 4 Labex (laboratoire d'excellence) - Labex Agro, Cemeb, Entreprendre, et Numev. L'École est également l'un des 17 fondateurs de #DigitAg (Institut Convergences Agriculture Numérique). Montpellier SupAgro est fondateur ou membre de 4 chaires (2 d'entreprise, 1 industrielle et 1 Unesco), et dispose d'un incubateur ayant hébergé 37 entreprises depuis 2001 et d'une fondation universitaire (540 mécènes d'entreprises et particuliers).

Formation

L'École dispense 2 formations en 3 ans sous statut étudiant, apprenti et stagiaire de la formation continue en vue de délivrer les diplômés d'ingénieur suivants :

- Ingénieur agronome à vocation générale (dénommé ingénieur agronome, ou IA) - 139 étudiants diplômés en 2019.

Il s'agit de former des ingénieurs généralistes dans les domaines des sciences du vivant, aptes à appréhender l'ensemble des facteurs scientifiques, techniques, socio-économiques, humains pour prendre des décisions dans un environnement changeant.

Les étudiants sont recrutés par voie de concours nationaux avec plusieurs filières : A (classes préparatoires BCPST), A-TB (classes préparatoires post bac technique), B (licence), C (BTS et BTSA, DUT après une classe préparatoire ATS), C2 (IUT), concours DE (M1 ou M2 étrangers) et recrutement mutualisé Agreenium pour les étudiants étrangers de certains pays partenaires. A la rentrée 2018, en nombre de places, le concours A a recruté 73% des entrants en première année, les autres voies de concours (dont apprentissage) 27%.

La voie par apprentissage a été ouverte en 2017 (10 places chaque année) et diplôme ses premiers élèves en 2020. Les apprentis sont recrutés par concours national spécifique après l'obtention d'un DUT, d'une licence ou licence professionnelle, d'un BTS ou d'un BTSA.

- Ingénieur des systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud (dénommé ingénieur SAADS) - 45 diplômés en 2019.

Il s'agit de former des Ingénieurs au service des pays du Sud, capables de mettre leurs compétences pluridisciplinaires, pratiques et théoriques au service de multiples acteurs (exploitations agricoles, organisations professionnelles, entreprises agroalimentaires, collectivités locales, ONG...) dans le but d'optimiser la production et la transformation de produits agricoles et alimentaires en zones tropicales et méditerranéennes tout en favorisant une gestion durable des ressources sur le plan environnemental et sociétal.

Les étudiants sont recrutés par voie de concours nationaux avec plusieurs filières : A (classes préparatoires BCPST), B (licence), C (BTS et BTSA, DUT après une classe préparatoire ATS), C2 (IUT), D (Masters M1 ou M2), concours DE (M1 ou M2 étrangers) et recrutement mutualisé Agreenium pour les étudiants étrangers de certains pays partenaires. Les étudiants sont également recrutés en 1^{ère} année par le biais d'un concours spécifique interne.

Les concours nationaux (dont apprentissage) ont représenté en nombre de places, à la rentrée 2018, 48% des primo-entrants, le concours spécifique 52%.

Les formations en apprentissage s'appuient sur le CFA EnSup-LR Sud de France. Il est à noter que la formation d'ingénieur SAADS ne sera plus ouverte en apprentissage pour de nouvelles promotions à partir de la rentrée 2020, en raison de flux limité dans les faits pour cette voie (dernière promotion entrée en 2019), d'autant que la réglementation en vigueur ne permet pas le recrutement de jeunes primo-arrivants sur le sol français.

Les autres offres de formation sont notamment 9 parcours de masters co-accrédités, ainsi que 5 parcours de Licences professionnelles dont 3 co-accréditées, avec l'Université de Montpellier et l'Université Paul Valéry.

En 2018-2019, 583 étudiants étaient inscrits (inscription principale hors césuriens) en formation d'ingénieur (534 en statut étudiant, 35 en statut d'apprenti, 14 en contrat de professionnalisation). En tenant compte des césuriens, l'établissement a inscrit 696 ingénieurs en 2018-2019. L'établissement a par ailleurs accueilli, sur ses deux cursus d'ingénieur, 152 étudiants en mobilité en provenance d'universités étrangères ou d'écoles françaises partenaires. Au global, 848 ingénieurs ont été formés pendant l'année 2018-2019.

L'établissement gère d'autres formations également : licences professionnelles, masters, mastères spécialisés, etc. Par ailleurs, les étudiants en doctorat ont représenté 230 inscriptions en 2018-2019. L'établissement déploie également une offre en formation professionnelle continue.

Sur l'ensemble des formations, l'établissement a accueilli 1763 étudiants en formation en 2018-2019 dont 1292 en inscription principale.

Moyens mis en œuvre

L'enseignement dispensé s'appuie notamment sur 80 enseignants chercheurs (chiffre au 31/12/2019), 18 enseignants vacataires à temps partiel, 48 ingénieurs pédagogiques et 321 vacataires (chiffres au 31/12/2018).

L'École dispose de 338 personnels AITOS (administratifs, ingénieurs et personnels techniques). Les vacataires extérieurs assurent 35 % des heures de formation. Pour les élèves-ingénieurs, 20 % des heures sont réalisés par les professionnels.

Les locaux sont répartis sur trois campus à Montpellier pour une surface de plancher (SDP) de 95 687 m². L'École est équipée de 2 « learning centers » et d'un fablab.

Elle bénéficie de deux domaines expérimentaux :

- domaine du Merle spécialisé dans l'élevage ovin transhumant, la gestion de l'eau et la production de foin,
- domaine du Chapitre, dédié à la conservation et analyse génétique des vitacées, vignes principalement,

et de plusieurs dispositifs expérimentaux de grande envergure (halles technologiques alimentaires, halle hydraulique, plateformes de phénotypage, serres).

Le coût de revient des formations d'ingénieur pour l'école est évalué à 45 k€ par étudiant pour les 3 années de formation pour la spécialité « Agronome à vocation générale » et 38 k€ pour la spécialité « Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud » (chiffres 2017).

Évolution de l'institution

Concernant les formations d'ingénieur, les évolutions suivantes sont prévues :

- la décision d'ouvrir la filière ingénieur par apprentissage sur la spécialité IA uniquement, avec un tronc commun spécifique, et l'ouverture de la mobilité au semestre 7 pour les étudiants ingénieurs, sur des parcours et des partenaires ciblés ;
- quatre chantiers à mettre en place lors du quinquennal à venir, pour lesquels un dispositif de pilotage va être mis en place, avec la définition d'une feuille de route et l'identification de porteurs :
 - i) mise en place d'une démarche par compétences dans les formations,
 - ii) incitation aux pédagogies innovantes,
 - iii) projection à l'international,
 - iv) relation avec les alumni.
- la poursuite de la démarche d'amélioration continue de l'établissement. Il est à noter que la démarche qualité a fait l'objet d'une certification délivrée par l'AFNOR sur la base de la norme ISO 9001-2015, régulièrement renouvelée (dernier audit de suivi en mars 2019).

Au-delà de ces propositions qui concernent les formations, d'autres chantiers seront poursuivis : la relance des investissements immobiliers au-delà des investissements strictement nécessaires des dernières années en raison du redressement financier opéré, la rationalisation des surfaces.

Par ailleurs, la poursuite des partenariats engagés est prévue pour le quinquennal démarrant en 2020 dans les cadres suivants :

- l'I-SITE MUSE ;
- LabEx Agro porté par Agropolis Fondation, fondation de coopération scientifique créée en 2007, avec l'INRAE et le Cirad, rejoints par l'IRD et l'Université de Montpellier. Il regroupe 41 unités de recherche dans les champs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, incluant les 19 Unités Mixtes de Recherche (UMR) dont Montpellier SupAgro est tutelle. 3 autres Labex (Numev, Entreprendre et Cemeb), tous ces Labex ayant été renouvelés suite à l'évaluation menée en 2019 ;
- l'Institut de convergence #DigitAg, créé en 2017, porté par INRAE, concernant l'agriculture numérique ;
- la fondation, l'incubateur et les chaires d'entreprises portés par l'établissement, ainsi que dans le cadre de la SATT AxLR (valorise les résultats et les expertises des laboratoires académiques en Occitanie Est) et du pôle de compétitivité ASOI (Agri Sud-Ouest Innovation). 3 autres chaires devraient voir le jour : Eau & Agriculture fin 2020, Ecobiomax à relancer fin 2020, Vigne & Vin début 2021 ;
- tutelle de 19 UMR et 4 UMT (Unité Mixte Technologique) et partenaire de 3 autres UMR ; ces unités structurant son activité de recherche avec INRAE et le Cirad ainsi que d'autres partenaires universitaires ;
- 9 parcours de masters co-accrédités, ainsi que 5 parcours de Licence pro dont 3 co-accrédités, avec l'Université de Montpellier et l'Université Paul Valéry ;
- doctorat dans le cadre de 3 Écoles Doctorales du site, avec l'Université de Montpellier et l'Université Paul Valéry, avec participation et contribution financière aux activités du collège doctoral de MUSE ;
- l'association Agropolis International, créée en 1986, et Agreenium, l'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France créé en 2015.

La mise en œuvre concrète de l'intégration dans le grand établissement institut Agro reste à définir sur de nombreux volets, notamment en raison de son caractère très récent et évolutif.

Il a été adopté l'avis suivant,

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie	Formation initiale sous statut d'étudiant	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2022-2023	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie	Formation continue	2020	2022-2023	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie et Agroalimentaire	Formation initiale sous statut d'étudiant	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie et Agroalimentaire	Formation continue	2020	2022-2023	restreinte

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Préciser la stratégie de l'École au sein de l'Institut Agro en identifiant les synergies possibles
- Inclure toutes les parties prenantes dans le cadre du pilotage de la qualité
- Améliorer l'impact du suivi qualité notamment en termes de gestion documentaire
- Développer les partenariats avec les entreprises en dehors du contexte local

Pour les 2 spécialités

- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Sous statut étudiant :

- Modifier les supports de communication de l'École de manière à ce qu'ils ne fassent plus explicitement la promotion de la césure
- Préciser certains points du règlement de scolarité : durée minimale de stage en entreprise

- Rééquilibrer les ECTS attribués aux stages de 1^{ère} et 2^{ème} année
- Mettre en œuvre sur une durée maximale de 12 mois le contrat de professionnalisation pour les élèves de 3^{ème} année concernés initialement sous statut étudiant en 1^{ère} et 2^{ème} année.

Sous statut apprenti :

- Clarifier l'organisation du parcours en formation initiale sous statut d'apprenti dans la limite des 1800h et veiller à la lisibilité vis-à-vis des apprentis et des entreprises
- Mettre en œuvre des pédagogies spécifiques et adaptées aux apprentis
- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti.

Pour les stagiaires de la formation continue :

- Formaliser le processus de mise en œuvre de la formation continue.

INJONCTION : L'École établira un plan d'action sur l'organisation et la mise en place de la démarche compétence. Ce document est à transmettre le **15 avril 2021**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

L'école établira un **rapport intermédiaire** détaillant le suivi de l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2022**, à la même adresse numérique et selon les mêmes modalités indiquées au paragraphe *supra*.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant / aux diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie	2020	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'École Montpellier SupAgro de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, spécialité Agronomie et Agroalimentaire	2020	2022-2023

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

